

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 23/00

ÉFAI – 000052 – AMR 49/02/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

MENACES ET ACTES D'INTIMIDATION / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Les journalistes et autres représentants des médias

Londres, le 28 janvier 2000

Amnesty International est préoccupée par la sécurité des journalistes à Trinité-et-Tobago, depuis qu'un fonctionnaire a appelé des membres de la population à les attaquer.

Le 24 janvier 2000, les responsables du Programme d'aide aux chômeurs du gouvernement ont organisé un grand rassemblement de soutien à l'ex-ministre Dhanraj Singh. S'exprimant au cours de cette manifestation, Selwyn Sandy, fonctionnaire employé dans le cadre de ce programme, a appelé la foule, composée essentiellement d'adhérents du parti au pouvoir, l'*United National Congress* (UNC), à s'en prendre aux représentants des médias. Après avoir vivement reproché à la presse ses critiques à l'égard du gouvernement, il a demandé que les médias soient « chassés » et « humiliés », et qu'il ne leur soit pas permis d'« éreinter » Dhanraj Singh, déclarant à la foule : « *Nous allons les attraper.* »

Dhanraj Singh, qui a démissionné ce mois-ci de ses fonctions de ministre des Administrations locales, a été récemment interrogé par les autorités à propos du meurtre d'un responsable local, tué en décembre 1999. Il fait actuellement l'objet d'une enquête policière liée aux brutalités dont deux hommes ont été victimes dans le bureau de sa circonscription en novembre 1999.

À la suite des propos tenus par Selwyn Sandy, la foule a agressé un certain nombre de journalistes et autres représentants des médias qui couvraient le rassemblement.

Au cours d'une conférence de presse organisée à la suite de ces événements, le président de la *Media Association of Trinidad and Tobago* (MATT, Association des médias de Trinité-et-Tobago), organisation qui s'emploie depuis 1995 à mettre en lumière les tentatives du gouvernement de restreindre la liberté de la presse, s'est déclaré « très troublé » par les propos de Selwyn Sandy, ajoutant qu'ils ne pouvaient être pris à la légère. L'Association a également écrit au préfet de police pour lui faire part de sa préoccupation.

Amnesty International craint que ces événements ne soient le prélude à une escalade de la violence à l'égard des médias, visant à empêcher toute critique du gouvernement à l'approche des échéances électorales de cet été. L'Organisation pense qu'à ce stade, des pressions internationales pourraient permettre de garantir dans une certaine mesure que les journalistes puissent exercer leur profession librement, sans craindre d'être victimes de violences.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Des journalistes ont été menacés et harcelés à de nombreuses reprises depuis que le Premier ministre Basdeo Panday est arrivé au pouvoir en 1995. En plusieurs occasions, des journalistes et d'autres représentants des médias ont été attaqués après que le chef du gouvernement et d'autres personnalités politiques eurent ouvertement critiqué la presse.

Le droit à la liberté d'expression est garanti par la Constitution de Trinité-et-Tobago, ainsi que par l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et par l'article 13 de la Convention américaine relative aux droits de l'homme. En outre, l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose : « *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de [...] chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.* »

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / lettre par avion / fax / lettre exprès (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les menaces proférées à l'encontre des journalistes et autres représentants des médias ;
- exhortez les autorités à prendre les mesures qui s'imposent pour garantir leur sécurité ;
- demandez instamment que soit ouverte dans les plus brefs délais une enquête approfondie sur ces menaces, que les conclusions en soient rendues publiques et que les responsables soient traduits en justice ;
- déclarez-vous inquiet à l'idée que des journalistes ont apparemment été pris pour cibles pour avoir fait état d'allégations de crimes graves ;
- faites part de la préoccupation croissante d'Amnesty International au vu de la multiplication des menaces et des agressions dont sont victimes les journalistes à Trinité-et-Tobago, et exhortez les autorités à adopter immédiatement des mesures efficaces pour mettre un terme à ces pratiques, en demandant poliment d'être tenu au courant des initiatives prises.

APPELS À :

Premier ministre :

The Rt. Hon. Basdeo Panday
Office of the Prime Minister
Level 19, Central Bank Tower
Eric Williams Plaza, Independence Square
Port of Spain
Trinité-et-Tobago

Télégrammes : Prime Minister, Port of Spain,
Trinité-et-Tobago

Fax : 1 868 627 3444

Courriers électroniques : bpanday@trinidad.net

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Monsieur le*
Premier ministre,

Ministre de la Sécurité nationale :

The Hon. Joseph Theodore
Minister of National Security
18 Knox Street,
Port of Spain
Trinité-et-Tobago

Fax : 1 868 627 8044

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Préfet de police :

Hilton Guy
Police Commissioner
Office of the Police Commissioner
Police Administration Building
Corner of Edward and Sackville St
Port of Spain
Trinité-et-Tobago

Fax : 1 868 623 2585

COPIES À :

Président de l'Association des médias de

Trinité-et-Tobago :

President, Media Association of Trinidad and Tobago (MATT)
c/o Power 102 FM
88-90 Abercrombie St
Port of Spain
Trinité-et-Tobago

Association interaméricaine de la presse :

Inter-American Press Association
International Center for Journalists
2911 39th Street, NW
Miami, FL 33142, États-Unis

Fax : 1 (305) 634 2465

Courriers électroniques : sipiapa@aol.com

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de Trinité-et-Tobago dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 10 MARS 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*